



## Appel aux collectivités territoriales en faveur de Madagascar

Le passage des tempêtes tropicales Chedza et Fundi dans l'Ouest et le Sud-ouest du pays, en janvier et février derniers, a provoqué d'importantes inondations sur les Hautes Terres de l'île de Madagascar. Les dégâts sont très importants pour un pays déjà fortement éprouvé par 5 années de crise politique et classé au 7<sup>ème</sup> rang mondial des Etats les plus pauvres.

On compte plus de 90 000 sinistrés et plusieurs dizaines de morts. Près de 40 000 d'entre eux ont dû fuir leur région de résidence. A Antananarivo, ville la plus touchée, 28 000 personnes sont regroupées sur 102 sites d'hébergement où les conditions d'hygiène font craindre la survenue d'épidémies. Par ailleurs, les pluies excessives ont provoqué des glissements de terrain mortels dans des zones d'habitation, obligeant à des évacuations supplémentaires.

Face à cette crise, le gouvernement malgache fait appel à l'aide internationale et s'organise. Les acteurs humanitaires sont également mobilisés: avec le soutien de la Plateforme d'Intervention Régionale de l'Océan Indien, la Croix-Rouge malgache a déployé ses secouristes sur le terrain et s'active à la construction d'abris d'urgence.

Une nouvelle montée des eaux pourrait survenir : les perspectives météorologiques demeurent mauvaises pour les prochains jours, avec une forte activité orageuse au Centre-Est et Nord-Est de Madagascar.

Alors que le bilan humain et matériel pourrait continuer de s'alourdir au cours des jours à venir, le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) et l'Association des Régions de France (ARF) appellent conjointement les collectivités territoriales à se mobiliser en faveur de Madagascar.

Il est proposé aux collectivités françaises de mutualiser leurs moyens financiers et ceux de l'Etat au profit de la Plateforme d'Intervention Régionale de l'Océan Indien et de la Croix-Rouge malgache qui, en étroite coordination avec les autorités malgaches, pourront ainsi accroitre et élargir leurs opérations de secours.

Cette contribution commune sera ainsi le témoignage concret des liens de solidarité qui unissent les collectivités territoriales et l'Etat français aux collectivités locales et au peuple malgaches.

Les contributions peuvent être versées par virement auprès de la Trésorerie Générale pour l'Étranger (TGE) ; Code banque : 30001 Code guichet : 00589 Compte n° : 0000M055150 Clé RIB 21 ; Identification internationale IBAN : FR06 3000 1005 8900 00 M0 5515 021 ; Identifiant SWIFT de la BDF (BIC) : BDFEFRPPCCT. Préciser lors du virement le numéro et l'intitulé du fonds de concours à abonder : 1-2-00263 « Contributions des collectivités territoriales au profit de l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger » en mentionnant « crise Madagascar ». Merci d'informer parallèlement le service recettes de la Trésorerie générale pour l'étranger (tgrec930@dgfip.finances.gouv.fr) et le Centre de Crise et de soutien du ministère des Affaires étrangères (uga-comptabud.cdc@diplomatie.gouv.fr) en lui faisant parvenir une copie de la délibération ayant décidé du versement du don, la date du versement et les motifs du versement .